



Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250909-202536-DE

SLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir Jacques LASSALLE

Secrétaire de séance : Denis CHAUSSONNET

DELIB_2025/36_Domaine et Patrimoine

Autorisation de signer l'avenant au bail emphytéotique au profit de la société VALOREM dans le cadre du projet de parc photovoltaïque

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que le projet photovoltaïque développé par la société VALOREM a fait l'objet de deux baux emphytéotiques signés avec la commune le 28 avril 2016.

PROPOSE de signer deux avenants aux baux emphytéotiques doivent être signés, au profit de la société VALOREM, suite à une divergence de méthode de calcul du loyer annuel, portant sur partie (i) de la parcelle cadastrée section A n°1069 (issue de la division de A n°684) pour une superficie d'environ 12ha14a08ca et (ii) de la parcelle cadastrée section A n°1064 (issue de la division de A n°98), pour une superficie d'environ 3ha57a29ca, d'une durée de 22 ans prorogeable jusqu'à 42 ans et moyennant un loyer annuel révisable de 900,00€ par hectare d'emprise du bail.

EXPLIQUE que pour le cas où le loyer indexé ne dépasserait jamais le montant de 16 494,57€ pour l'année 2025, alors le loyer restera égal à ce montant durant toute la durée du bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250909-202536-DE

SLO

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document (avenant au bail emphytéotique) relatif au projet de parc photovoltaïque proposé par la société VALOREM au profit de la société BRACH ENERGIES.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
D.CHAUSSONNET



Le Maire,
D.PHOENIX

